

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 242

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Renens en point de mire

Renens, Crissier, Chavannes et Ecublens, l'« ouest lausannois », un réseau de télédistribution de 20 km² pour 8000 ménages. Ces quelque 24 000 téléspectateurs potentiels, par la grâce du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie (M. Bonvin est-il au courant au moins ?), deviendront, du 29 septembre au 7 octobre, des pionniers du petit écran helvétique.

Selon la concession provisoire accordée par Berne sont autorisées 37 heures d'émissions expérimentales à réaliser dans le cadre du comptoir-exposition « Suburba ». Les premiers pas de la télévision locale en tant que telle en Suisse.

37 heures d'émissions (de 17 à 21 heures chaque jour) pendant lesquelles alterneront enregistrements et « direct », et qui donneront un portrait culturel et artistique des quatre communes précitées. Un pari technique et humain d'envergure. La mise sur pied de l'entreprise fournit déjà des points de repère importants, tant il est vrai qu'à Renens apparaissent aujourd'hui tous les problèmes posés par la télévision locale de demain.

Un chapitre retient particulièrement notre attention : celui des artisans de cette « première » suisse. La totalité de la production est assurée par la société Prodeloc, détentrice de la concession, et au sein de laquelle se retrouvent des représentants de tous les pôles de la vie de la région (des sociétés locales au Service intercommunal de l'électricité, lui-même responsable du moyen et maître de l'ouvrage du stand à « Suburba »). Des amateurs, secondés par un petit nombre de professionnels (tel le cinéaste et l'équipe technique engagés pour l'occasion), aux racines profondes dans les lieux de la tentative, capables de prendre réellement le pouls de la population, attachés à donner un reflet, fût-il passager et partiel, de la réalité locale. Un engagement généreux vers une télévision communautaire, complément nécessaire d'une télévision officielle prisonnière du très large réseau de ses fidèles. Là, le petit écran devient un

instrument d'animation dont les possibilités sont encore mal connues (voir notre dossier en pages suivantes), au point qu'il n'est guère possible de prévoir les réactions des téléspectateurs concernés. Sur la recommandation expresse de M. Bonvin, peu enclin à se mettre à dos un groupe de pression à la voix encore puissante, si ses moyens sont limités, s'est greffée sur cet effort, au chapitre de l'« actualité » (15 à 20 minutes d'antenne par jour) la presse. La presse locale évidemment, avec le « Journal de Renens », mais aussi la grande presse, « 24-Heures » et la « Tribune de Lausanne - Le Matin ». Au service de ces professionnels de l'information, Cadia, société privée spécialisée en la matière (vente d'émissions préfabriquées en cassettes, etc.). A propos de cet amalgame, deux remarques.

— Pourquoi « 24-Heures » et la « TLM » (même éditeur...) seulement ? Prodeloc a-t-il eu son mot à dire sur la composition de ce team ? La question est d'importance : l'exclusion (ou la non-participation) d'autres journaux — aussi peu implantés localement à Renens que les publications de M. Lamunière — renforce ici un monopole naissant de l'information que chacun stigmatise.

— A l'évidence, Cadia n'a pas les mêmes intérêts que les promoteurs locaux. Des bases commerciales bien comprises imposent à cette société de « mettre en boîte » des sujets pouvant être vendus ailleurs. C'est la naissance d'une « contre-télévision », mais dont les handicaps sont identiques à ceux de la TV actuelle : la nécessité d'une large diffusion impose à l'une comme à l'autre de négliger le « local » pour atteindre à une certaine universalité.

A suivre donc la façon dont Prodeloc contrôlera le secteur « actualité » menacé par de puissants intérêts économiques. A suivre les réactions des téléspectateurs de l'« ouest » en passe de comprendre qu'eux seuls peuvent gérer leur TV.

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 242 27 septembre 1973
Dixième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc

Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1973 : 12 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux

242